

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2390

Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts – 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINÉ, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2390 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ET DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES GRANDS CONCERTS – 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Grands Concerts organisent la saison de Musique Baroque de Lyon, la Saison de Musique de Chambre de Lyon et la Saison de Musique Romantique avec Jean-Philippe Dubor et son ensemble « Les Siècles Romantiques ».

L'Association assure également la gestion annuelle de la Chapelle de la Trinité, située dans le 2^e arrondissement de Lyon, haut lieu de l'Histoire de la Ville de Lyon et la « perle baroque » de son architecture, qui lui a été confiée en 1999 par la Ville de Lyon. Classée au titre des monuments historiques en 1939, la Chapelle a été restaurée dans les années 1990 et est aujourd'hui un des joyaux du patrimoine lyonnais.

Dès l'origine, la musique fût un Art majeur pratiqué dans la Chapelle par les plus illustres compositeurs du Royaume. Il était donc légitime que ce Temple de la musique baroque redevienne à partir de l'an 2000, le cœur d'une somptueuse saison de musique Baroque dans le cadre du Festival de Musique Baroque de Lyon.

La programmation artistique fait la part belle, chaque saison, aux plus grands artistes internationaux comme aux jeunes talents lyonnais.

Le Festival de Musique Baroque de Lyon contribue à révéler au public des chefs-d'œuvre des XVII^e et XVIII^e siècles. Ce festival, qui se concentrait sur les mois de novembre et décembre à ses débuts, est devenu une véritable saison musicale, en proposant une programmation allant d'octobre à mai.

Ainsi, la saison 2014-2015 a totalisé 10 533 spectateurs aux concerts, 28 productions artistiques, 2 768 visiteurs de la Chapelle dans un cadre patrimonial et 7 664 personnes accueillies à la Chapelle pour des manifestations évenementielles.

Les Grands Concerts participent activement à l'accès aux arts par le biais d'actions diverses et accueillent des associations dans le cadre de résidence. Ainsi, la Chapelle a reçu cette saison et recevra la saison prochaine, l'Ensemble Correspondances, dirigé par Sébastien Daucé.

L'Association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (100 000 € sur l'exercice 2016) dédiée au fonctionnement de la Chapelle, ainsi qu'à l'organisation du Festival de Musique Baroque de Lyon.

La convention cadre et de mise à disposition de locaux, signée le 12 février 2014 et prolongée par un avenant le 10 juillet 2015, est arrivée à échéance. Devant l'intérêt du travail de cette association et pour lui permettre de poursuivre sa mission, la Ville de Lyon accepte de renouveler la convention.

Aussi, je vous propose d'approuver la convention cadre et de mise à disposition des locaux ci-après, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2016.

La Ville de Lyon met gracieusement la Chapelle de la Trinité à disposition de l'Association « Les Grands Concerts », dans les conditions définies dans la convention. Pour votre information, la valeur locative attachée à cette mise à disposition est de 34 872 euros. S'ajoute à ce montant, le forfait fluides et petit entretien pris en charge par la Ville (soit 22 564,82 euros pour 2015).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention cadre et de mise à disposition de locaux susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN